

Le gouvernement fédéral, en dépit de ses très hautes aspirations, de ses très louables objectifs, semble avoir traîné en particulier pour l'une des solutions de ce problème, le prolongement du pipe-line de Sarnia à Montréal. Il y a bien plus d'un an que le premier ministre a déclaré que le Canada donnait le feu vert à ce projet. A l'heure actuelle, on continue d'en discuter. Manifestement, si l'on avait entamé la construction de ce pipe-line lorsqu'on pouvait le faire, le problème du prix du pétrole et du gaz importés dans l'Est du Canada se poserait avec moins d'acuité.

**Le sénateur Lamontagne:** On aurait pu le commencer en 1958.

**Le sénateur Grosart:** Le sénateur Lamontagne vient de faire une excellente observation, on aurait pu le commencer en 1958. Le Canada a alors, et pour peu de temps, entretenu un grand rêve, dont chacun de nous ressent encore les bienfaits. Malheureusement cette question particulière, pour autant que je sache, n'en faisait pas partie, mais puisque le sénateur Lamontagne y a fait allusion, il est peut-être intéressant de noter que l'Office national de l'énergie et la première politique nationale de l'énergie avaient leur place dans cette vision; encore aujourd'hui, le Canada, les Canadiens et le gouvernement actuel en ressentent les bienfaits.

Je ne suis pas absolument convaincu que la politique nationale de l'énergie, sous sa forme actuelle, faite de décisions particulières, de pièces et de morceaux, soit aussi efficace que le fut cette politique nationale de l'énergie. Le leader du gouvernement s'est élevé violemment contre certaines observations faites hier, en particulier contre l'expression du sénateur Manning, qui a parlé de fixation de prix en fonction de facteurs politiques. En fait, ce n'est là que réalisme.

**Le sénateur Perrault:** C'est absurde.

**Le sénateur Grosart:** Parfaitement. Il s'agit de politique. C'est une décision d'ordre politique. Il s'agit de fixation et de contrôle des prix. Le sénateur Perrault aurait peut-être préféré que l'on parle d'une décision du gouvernement fédéral en matière de contrôle des prix. Peut-être n'y aurait-il vu aucune objection? Il s'agit de fixation de prix. Le sénateur Perrault peut considérer ce terme comme excessif. J'ai été surpris de le voir s'emballer de la sorte. J'ai été également surpris de son émotion devant la déclaration du sénateur Manning qui a prétendu que si les richesses naturelles étaient situées ailleurs, si elles n'avaient pas les mêmes propriétaires, le gouvernement fédéral aurait pu agir différemment.

J'ai cru comprendre que le sénateur Manning ne faisait que citer les paroles d'un grand nombre de gens. Il n'a pas présenté cette affirmation comme venant de lui. Je voudrais dire au leader du gouvernement que, s'il n'a pas entendu cette déclaration à la radio ou à la télévision, ou s'il ne l'a pas lue dans les journaux, alors il n'a pas suivi la question comme il aurait dû.

**Le sénateur Perrault:** Croyez-vous cela?

**Le sénateur Grosart:** Non.

**Le sénateur Perrault:** Bien entendu!

**Le sénateur Grosart:** Tout ce que je dis, c'est que...

**Le sénateur Perrault:** Alors, pourquoi le répéter?

**Le sénateur Grosart:** J'affirme que cela se dit. Pourquoi ne pas le répéter?

**Le sénateur Perrault:** Pourquoi exprimer des déclarations comme celles-là, qui sèment la dissension?

**Le sénateur Grosart:** Ce serait plutôt l'ensemble du bill qui sèmerait la dissension. J'y reviendrai dans un instant. Je répète, ce n'est pas parce qu'un argument a été opposé au bill que le sénateur Manning ou moi-même cherchons à semer la dissension. Je dirai même plus. J'essaie de faire voir que l'un des pouvoirs conférés par le bill a eu pour effet d'envenimer la vieille querelle des relations fédérales-provinciales. Tant pis si le sénateur Perrault est mécontent, mais je vais répéter une autre déclaration qui a été faite. Je n'avais pas l'intention de le faire avant que le sénateur Perrault ne soulève la question. On a dit que l'une des dispositions du bill, c'est-à-dire le passage qui autorise le gouvernement fédéral à procéder par voie de décision unilatérale constituait «un abus frappant de la technocratie fédérale». Cela, c'est à l'autre endroit qu'on l'a dit. Je ne dis pas que c'est exact, qu'il s'agit là d'une manifestation de la puissance fédérale, ou d'un geste malavisé. Je ne dis pas que c'est un acte de pouvoir inutile. Mais, pour reprendre une phrase du sénateur Manning qui m'a frappé, cela pourrait bien ouvrir la porte aux confrontations, du côté provincial.

Quelle que soit la valeur des objectifs du bill, nous devons nous demander si, à la longue, il contribuera à l'unité ou à la désunion nationale. Voilà pourquoi il importe de signaler ces critiques outrées à l'attention du Sénat. Elles sont peut-être outrées, elles sont peut-être ironiques, elles sont peut-être injustes, mais elles font partie de la controverse et elles sont reliées au fait qu'une controverse amère se poursuit tandis que nous avions cru être parvenus à une conclusion raisonnable.

D'aucuns se demandent alors s'il ne s'agit pas d'une politique délibérée des bureaucrates centralisateurs d'Ottawa qui veulent revenir à l'époque où les décisions des tribunaux et d'autres événements n'avaient pas encore augmenté graduellement les pouvoirs provinciaux au détriment des pouvoirs fédéraux.

Je ne veux pas débattre le bien-fondé de l'affaire, mais dans le cas de la câblodiffusion, par exemple, qui fait l'objet d'un autre bill, on serait fortement enclin à croire que les bureaucrates centralisateurs d'Ottawa essaient délibérément de rendre au gouvernement fédéral certains pouvoirs dans des domaines exclusivement provinciaux ou qui étaient du moins partagés équitablement avec les provinces. Bien entendu, il s'agit seulement d'un cas, parce que nous parlons de la fixation par le gouvernement fédéral du prix d'un produit qui appartient complètement aux provinces et, à ma connaissance, personne n'a encore prétendu le contraire. C'est justement ce dont il s'agit ici. Ce n'est pas moi qui irais prétendre que la souveraineté nationale ne pourrait s'exercer de façon plus efficace. C'est probablement le problème le plus important qui sollicite les Canadiens de nos jours. J'espère que nous allons demeurer ce que nous sommes actuellement, une nation. D'autre part, nous savons que de fortes pressions s'exercent dans l'autre sens, dans l'Est comme dans l'Ouest du pays—de vives et dangereuses pressions, au sujet par exemple de la câblodiffusion, de l'éducation, des relations étrangères, etc.

● (1440)

La question qu'il faut vraiment se poser, il me semble, au sujet du bill à l'étude, c'est s'il va affermir ou amoindrir en fin de compte la conception d'unité nationale—pas simplement sur le plan sentimental mais sur celui de la réalité, c'est-à-dire l'unité nationale ou la division du pays.